

## 9 - Organisation de mariages et de PACS à la Citadelle-Patrimoine mondial - Tarifs et conditions de location d'espaces réceptifs

**M. l'Adjoint MORTON, Rapporteur :** La Direction municipale Citadelle - Patrimoine mondial assure l'exploitation globale de la Citadelle et sa mise en valeur. Depuis 2007, la Citadelle propose des espaces réceptifs de prestige, bien équipés et situés dans un cadre d'exception.

Chaque année, des séminaires et des réceptions professionnelles (réunions, cocktails, repas) se tiennent en effet dans l'enceinte même de la Citadelle, chef d'œuvre de Vauban et inscrite sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2008. Proche de la ville mais isolé du bruit, le site est idéal pour la tenue de ces événements. Ainsi, en 2015, plus de 40 manifestations réceptives s'y sont déroulées, permettant de dégager un chiffre d'affaires net d'environ 30 K€.

Jusqu'à présent, seuls les professionnels peuvent bénéficier de ces services payants.

Suite à de nombreuses demandes émanant notamment de Bisontins, la Ville de Besançon souhaite désormais proposer certains espaces réceptifs à des particuliers, pour qu'ils puissent y organiser des réceptions de mariages et de PACS à la Citadelle. Ces événements permettront une diversification des recettes municipales et contribueront au dynamisme du site.

Deux salles sont proposées pour un effectif maximal de 110 personnes :

- Magnifiquement situés, à proximité de l'entrée de la Citadelle, l'espace «Les Terrasses de Vauban» et sa terrasse panoramique avec vue sur la vieille ville de Besançon furent d'abord une caserne pour soldats et officiers. L'une des particularités de cet espace est l'enfilade de trois salles séparées par des voûtes en pierre ;

- Quant au «Relais des Cadets», il constituait l'office de l'appartement du Lieutenant du Roi. Proche de l'entrée de la Citadelle et du parking extérieur, cette salle donne sur la vieille ville et est dotée d'un haut plafond à la française.

Les tarifs de location de ces deux salles sont de :

- 650 € TTC pour un cocktail en journée et 1 200 € TTC en soirée aux Terrasses de Vauban,
- 250 € TTC pour un cocktail en journée et 300 € TTC en soirée au Relais des Cadets.

Le produit des recettes de location sera pris en charge sur la ligne de crédit 75.322.752.0011018.54000.

Une caution identique au montant de la location sera demandée :

- 650 € TTC pour un cocktail en journée et 1 200 € TTC en soirée aux Terrasses de Vauban
- 250 € TTC pour un cocktail en journée et 300 € TTC en soirée au Relais des Cadets.

Les horaires définis sont de 17 h à 20 h pour les cocktails en journée et de 20 h à 2 h en soirée.

Le locataire aura la possibilité de choisir le traiteur.

Le mobilier, les trois agents de sécurité, le chauffage et toutes les commandes faites auprès de prestataires extérieurs seront à ajouter au devis. Les conditions de location sont précisées dans un règlement intérieur assurant la sécurité des personnes et des lieux.

**Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- fixer les tarifs de location et de caution de la salle «Les Terrasses de Vauban» à 650 € TTC pour un cocktail en journée et 1 200 € TTC en soirée,

- fixer les tarifs de location et de caution de la salle «Le Relais des Cadets» à 250 € TTC pour un cocktail en journée et 300 € TTC en soirée,

- valider le règlement intérieur de location des espaces réceptifs,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes nécessaires à la location des espaces concernés.

**«M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 8 avril 2016.*